Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260730-202607TARIFSCAN-DE

Délibération n° /2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi trente juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Frédéric LEVEL (pouvoir donné à Claude BRIERE)*
Valérie LE SABAZEC (pouvoir donné à Julien LE PALUD)

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

****

OBJET : TARIFS CANTINE GARDERIE 2026/2027

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire pour l'année 2026/2027

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

***DECIDE** une augmentation de 2% des tarifs pour les repas et garderie, soit les tarifs suivants :*

CANTINE :

- *Repas pour les élèves : 3.06 + 2% = 3.12 €*
- *Repas pour les enseignants et les intervenants extérieurs : 6.12 + 2% = 6.24 €*

GARDERIE

- *De 7h30 à 8h15 …… ……0,87 € + 2% = 0.89 €*
- *De 16h45 à 17h30…… …… 1,42 € + 2%= 1.45 €*
- *De 17h30 à 18h00 …… 0.87 € + 2%= 0.89 €*
- *De 18h00 à 18h30 …… 0.87 € + 2%= 0.89 €*
- *De 18h30 à 18h45 …… 0.44 € + 2%= 0.45 €*
- *Goûter …… 0.75 € + 2%= 0.76 €*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire

